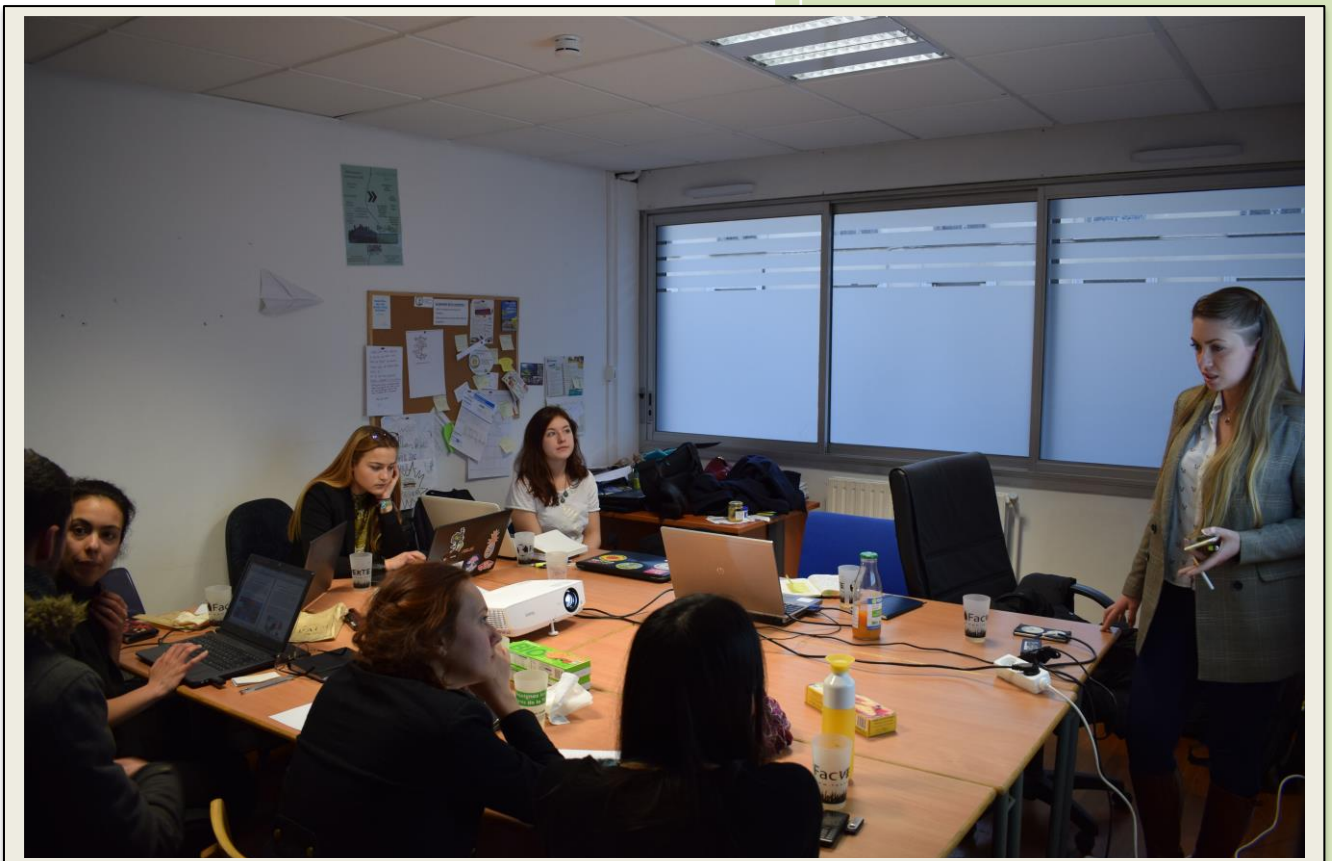




CONSCIENCE &
IMPACT
ECOLOGIQUE

2018

Guide de l'Administrateur



Introduction

Ce document est à destination des nouveaux administrateurs mais aussi de tous les membres souhaitant en savoir plus sur le fonctionnement de l'organe de direction principale de l'association. Effectivement, le Conseil d'Administration prend les grandes décisions et orientations qui dessinent l'avenir de CIE. En outre, il est en charge de 4 commissions extrêmement importantes pour le bon fonctionnement de la structure (celles-ci étant décrites dans la suite de ce document). Chacune d'entre elles étant coordonnées par un « Tyran »¹ qui est en charge du bon fonctionnement et de l'implication des différents membres.

Il ne faut pas confondre administrateur et membre du Bureau. Ce dernier rassemble les dirigeants de CIE qui sont en charge de la gestion quotidienne de l'association. Pour en faire partie, il faut au préalable être administrateur et candidater lorsqu'une place est vacante ou lors d'une Assemblée Générale². À savoir qu'un stagiaire, un volontaire en service ou un salarié ne peut en être.

Modalités

Pour devenir administrateur, vous pouvez candidater durant l'Assemblée Générale annuelle. Un administrateur peut devenir membre du Bureau, organe qui rassemble les dirigeants de l'association (Présidence, Secrétariat et Trésorerie). Le Conseil d'Administration se réunit fréquemment pour des réunions riches et intenses soit bi-mestriellement (prévoir une après-midi complète) soit mensuellement (prévoir un début de soirée). Un administrateur se doit de préparer chaque rencontre en consultant l'ordre du jour généralement envoyé une semaine en avance. Il peut alors préparer correctement la réunion mais aussi ajouter d'autres points qu'il souhaite aborder. Il s'engage également à être présent aux réunions même si les absences (justifiées et communiquées) sont tolérées. À partir de 2 absences injustifiées, le Conseil d'Administration peut exclure le membre de son sein.

Cependant, ses véritables responsabilités sont celles qui concernent son travail au sein des commissions. Tout élu au Conseil d'Administration doit :

- soit s'inscrire et contribuer à deux commissions ;
- soit devenir Tyran d'une commission ;
- soit être élu au Bureau

Commission « Finances »

Elle est en charge de la réalisation de tous les dossiers de demande de subvention, de soutiens (fondations), de mécénat mais aussi de la recherche de coopérateurs. Chaque membre est généralement en charge d'un dossier entre chaque réunion. Il existe un document interne résumant notre situation vis-à-vis des différents financeurs.

¹ La démocratie c'est de l'histoire ancienne !

² Le Bureau est composé d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier, d'un trésorier adjoint, d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint



Commission « Investissement »

Elle s'occupe des investissements matériels et immatériels. Lorsqu'il s'agit de sommes importantes, elle réalise un travail de comparaison des offres de manière à ce que le Bureau ou les administrateurs disposent de tous les éléments pour faire leurs choix.

Commission « Accueil des Nouveaux »

Elle gère l'intégration des nouveaux membres et tout particulièrement des bénévoles. Plus concrètement, il s'agit de : la rencontre des personnes intéressées par l'association (il existe un document interne les regroupant), l'attribution d'un parrain / d'une marraine à chaque nouveau bénévole et leur formation mais aussi l'organisation d'événements festifs visant à renforcer la cohésion et la proximité entre les membres.

Commission « Rayonnement »

Elle a pour rôle la diffusion massive des activités de l'association auprès du grand public. Ainsi, il ne s'agit pas tant des publications régulières (qui constituent une mission de bénévolat) mais l'obtention de partenariats durables ou éphémères avec des influenceurs capables de faire la différence (personnalités publiques, youtubeurs, etc).

